



POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

PLUIES ABONDANTES: QUELQUES CONSEILS DU BAC POUR RÉDUIRE LES DOMMAGES

Montréal, 30 octobre 2025 — À l'approche de pluies qui pourraient atteindre jusqu'à 75 mm par endroit et de rafales de vent importantes, le Bureau d'assurance du Canada (BAC) invite les assurés à poser des gestes simples afin d'atténuer ou de minimiser les dommages.

Recommandations pratiques

- Vérifier l'étanchéité des portes et fenêtres et les fermer soigneusement.
- S'assurer que les gouttières sont bien raccordées et bien dégagées.
- Ranger les meubles de jardin et autres articles extérieurs.
- Bien fixer les décorations d'Halloween extérieures.
- Réduire l'utilisation de l'eau à la maison pendant et immédiatement après de fortes pluies (en évitant d'utiliser la machine à laver ou le lave-vaisselle, par exemple) pour ne pas surcharger les égouts.
- Remonter les objets de valeur qui se trouvent au sous-sol.

Couvertures d'assurance

Les dommages causés par une infiltration d'eau, un refoulement d'égouts ou le débordement d'un cours d'eau sont assurés seulement si on a ajouté l'avenant pertinent à son contrat. Chaque avenant offre une protection additionnelle relative à certaines situations, décrites ci-dessous, et s'accompagne d'un montant de garantie respectif distinct de celui de la police. Il importe donc pour chaque assuré de vérifier la présence d'avenants et le montant d'assurance disponible.

1. Dommages d'eau - eau du sol et égouts couvre notamment:
 - L'eau qui provient de fuites, de débordements ou de refoulements de drains français ou d'égouts;
 - Les eaux souterraines ou de surface qui pénètrent ou qui s'infiltrent dans le bâtiment.
2. Dommages d'eau – débordement de cours d'eau couvre notamment:
 - L'eau qui provient du débordement d'une rivière;
3. Dommages d'eau – eau au-dessus du sol couvre notamment:
 - L'eau qui s'infiltré par le toit, les murs, les portes et les fenêtres.

Pour de plus amples renseignements, le Centre d'information sur les assurances du BAC est joignable du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 au 514 288-4321 (région de Montréal) ou au 1 877 288-4321 (ailleurs au Québec). Des renseignements pertinents sont aussi disponibles sur le site www.infoassurance.ca.



À propos du Bureau d'assurance du Canada

Le Bureau d'assurance du Canada, qui regroupe la majorité des assureurs de dommages au pays, offre différents services aux consommateurs afin de les informer et de les accompagner lors de la souscription de leurs assurances automobile ou habitation ou lors d'un sinistre. Pour tout autre renseignement, nous vous invitons à visiter notre site Web bac-quebec.qc.ca.

– 30 –

Relations médias :

Tel.: 514 288-1537, poste 2332

Cell: 514 243-5450

Courriel : medias@bac-quebec.qc.ca